

N°	Groupe	Classe	Vérif. administrative	Vérif. technique
Cadre réservé aux organisateurs				

PILOTE	COPILOTE
Nom
Prénom
Date de Naissance
Lieu de Naissance
Adresse
Code Postal - Ville
N° Téléphone
N° Licence*
Code ASA
Groupe Sanguin
N° Permis de Conduire
Lieu de Délivrance
Date de délivrance

*Obligatoire Sauf Création. N° identique à 2024

Adresse Mail Pilote :

Véhicule

Marque : Cylindrée exacte : cm³
 Modèle : N° d'homologation :
 Année de Construction : Passeport FFSA N°

J'engage ma voiture dans le **GROUPE** et la **CLASSE**

La cloture des engagements est fixé le **Lundi 14 Avril 2025**, les droits d'engagements sont fixés à :

380.00 €
 365.00 €
 350.00 €
Pour les équipages 50% ASA Vignobles Tarnais Pour les équipages 100% ASA Vignobles Tarnais

Autorisation de prêt

Je soussigné :

certifie prêter ou louer ma voiture à :

.....

.....

pour le 43^{ème} Rallye National Val d'Agout
 Date et Signature :

Ce bulletin d'engagement est à retourner à l'adresse suivante accompagnée des droits d'engagement (Chèque à l'ordre de : ECURIE VAL D'AGOUT)
ECURIE VAL D'AGOUT, Chez Mr Michel Bénazech - 158 route de Castres, Les Pradels - 81260 LE BEZ
 email : contact@rallyevaldagout.fr - 06 82 95 02 00

Les conducteurs déclarent sur l'honneur de ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et demandons à participer en qualité de pilote et copilote au 43^{ème} Rallye du Val d'Agout, les 25, 26 et 27 Avril 2025

Fait le	Signature Pilote :	Signature Copilote :
à :		

Organisation :



DEMANDE DE PARTICIPATION SÉANCE D'ESSAIS | VENDREDI 25 AVRIL

Extrait du règlement particulier du 43^{ème} Rallye Val d'Agout

7.5.20 P : Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 25 Avril de 14h à 18h** (réservation avec la feuille d'engagement ou au plus tard lors de la récupération du carnet d'itinéraire). Les frais d'inscription sont fixés à **50 €**. Le nombre de participant est limité à 40 au total (moderne + VHC).

Seuls les membres de l'équipage engagés au rallye pourront y participer. Cependant, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence, nominativement désigné et avec l'accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

LE DÉCHARGEMENT DES VOITURES SE FERA IMPÉRATIVEMENT AU PARC À REMORQUES DE SAINT AGNAN.

Le mois précédent le rallye, tout essai privé est formellement **INTERDIT** sur les communes concernées par l'épreuve.

	PILOTE		COPILOTE
Nom
Prénom
Date de Naissance
N° Téléphone
N° Licence* <small>*Obligatoire Sauf Création. N° identique à 2024</small> <small>*Obligatoire Sauf Création. N° identique à 2024</small>

Date de la demande & Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

date de réception	Mode de règlement	Numéro de course
-------------------	-------------------	------------------